



Canadian Unitarians for Social Justice

Une organisation nationale libérale religieuse fondée vouée à la promotion des valeurs unitariennes

C.P. 40011, Ottawa (Ontario) K1V 0W8

Présidente, Margaret Rao

president@cusj.org

MÉMOIRE SOUMIS AU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président : M. Francis Scarpaleggia

Christine Lafrance et Danielle Widmer
Greffières du Comité spécial sur la réforme électorale

ERRE@parl.gc.ca

Présenté par

Présidente Margager Rao
14, croissant Highview
Toronto (Ontario) M6H 2Y2
Canada

Mémoire soumis par CUSJ au Comité spécial sur la réforme électorale

26 septembre 2016

SOMMAIRE

Le présent mémoire traite de la représentation proportionnelle du point de vue de la Canadian Unitarians for Social Justice (CUSJ), une organisation nationale libérale religieuse qui promeut activement les principes et les valeurs unitaires grâce à l'action sociale.

CUSJ croit que la réforme électorale s'attaquera directement au déficit démocratique du Canada et, une fois qu'elle sera mise en œuvre, elle améliorera notre processus parlementaire de sorte que les autres enjeux qui tiennent profondément à cœur au CUSJ, comme la discrimination et le racisme, les violations des droits de la personne, la pauvreté et l'injustice économique ainsi que la dégradation de l'environnement et le changement climatique, pourront être traités comme il se doit.

CUSJ est un membre fondateur de l'« Alliance chaque électeur et électrice compte », qui représente des millions de Canadiens et d'organismes indépendants qui plaident en faveur d'une réforme électorale au Canada.

Le problème

L'actuel mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (MUT) trahit les Canadiens sur un point fondamental, puisque la volonté du peuple n'est pas prise en compte dans l'actuel mode de scrutin où celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix l'emporte. L'actuel système crée de fausses majorités. Trente-neuf pour cent des suffrages populaires donnent à un parti la totalité des pouvoirs au Parlement.

Il arrive souvent aujourd'hui que les électeurs aient l'impression qu'ils doivent voter pour un candidat moins souhaitable afin d'empêcher quelqu'un de pire d'accéder au pouvoir. Ou encore, sachant que le candidat ou le parti pour lequel il souhaite voter n'a aucun espoir de l'emporter, ils votent pour quelqu'un d'autre. Il arrive aussi qu'ils ne voient tout simplement aucun parti ou un candidat qui les représente bien ou reflète leurs opinions.

Fait tout aussi troublant, les partis savent que le fait de dominer dans une région est très profitable lors des élections, aussi tentent-ils de se concentrer dans des châteaux-forts régionaux inattaquables.

Le jour des élections, les partis véritablement nationaux, c'est-à-dire dont les appuis sont également répartis d'un bout à l'autre du pays sont gravement sous-représentés. Nous avons ainsi un parti représentant l'Ouest, un autre le Québec, un autre l'Ontario ou la région de l'Atlantique. Selon un tel système, il est non seulement beaucoup plus difficile de dégager un consensus et de réaliser des progrès en matière de politiques, mais un pays déjà hautement régionalisé comme le Canada finit par se désagréger lentement.

La *Charte canadienne des droits et libertés* affirme que le Canada est une société libre et démocratique et que les citoyens méritent un traitement égal devant la loi. Afin de respecter notre *Charte*, le Comité spécial sur la réforme électorale doit promouvoir une forme de représentation proportionnelle qui fera en sorte que chaque vote comptera également.

De quelle manière la représentation proportionnelle corrigera-t-elle nos processus démocratiques

CUSJ affirme [sept principes universels unitaires](#) et en fait la promotion. La réforme électorale traite directement de notre cinquième principe – « **le droit de conscience et l'utilisation du processus démocratique à l'intérieur de nos congrégations et dans la société dans son ensemble** ».

Les Canadiens méritent un système électoral qui soit juste et égal. La représentation proportionnelle peut nous donner ce système. Dans un système de représentation proportionnelle, les sièges au Parlement correspondraient étroitement au niveau des suffrages populaires. Une véritable démocratie serait inclusive et refléterait à la fois la volonté et la composition de la population. Si le vote de chacun comptait, nous aurions un gouvernement **véritablement** majoritaire. Dans ce sens plus large, la représentation proportionnelle satisfait aussi au critère du premier principe de l'universalisme unitarien, celui qui énonce « **la valeur et la dignité inhérente de chaque personne** ». Puisque chaque personne a une valeur inhérente et égale, dans une véritable démocratie, le vote de chaque citoyen doit compter également.

Un système de représentation proportionnelle changerait la dynamique du gouvernement en remplaçant le discours combatif des systèmes où celui qui obtient le plus grand nombre de voix l'emporte par une collaboration entre les partis et la création d'un consensus – un modèle plus humain, souple et durable.

Gouvernement stable

Les recherches montrent que les pays où il y a représentation proportionnelle jouissent d'un gouvernement stable et d'une démocratie solide. La représentation proportionnelle crée une dynamique de stabilité à long terme. Vous n'assistez pas à des changements massifs de politiques parce que les partis ont besoin d'un consensus pour adopter des lois. Les systèmes majoritaires comme le mode de scrutin MUT contribuent à l'incessant va-et-vient politique, dans lequel un nouveau gouvernement passe son mandat à défaire les politiques du gouvernement antérieur – il ne s'agit pas du moyen le plus efficace de gouverner et de mettre en œuvre des solutions à long terme aux problèmes.

Le Canada a eu un nombre plus élevé d'élections fédérales que toute autre démocratie, soit 22 depuis 1945. En vertu de la représentation proportionnelle, nous pouvons nous attendre à nous rendre aux urnes moins souvent. Les pays où il y a représentation proportionnelle tendent également à mieux performer sur les plans des résultats environnementaux, de l'égalité de revenu et de la responsabilité fiscale que les pays où celui qui obtient le plus grand nombre de voix l'emporte. Les taux moyens de participation électorale y sont d'environ 7,5 % plus élevés, ce qui dénote une plus grande mobilisation des électeurs. Davantage de femmes sont élues¹, ce qui est plus conforme à la véritable composition de la société canadienne et améliore la perception que les électeurs ont de leurs institutions démocratiques.

Conclusion

Nous croyons que le Comité spécial sur la réforme électorale doit recommander un modèle de représentation proportionnelle pour le Canada, mais lequel? Diverses formes de représentation proportionnelle permettent l'élection directe d'un représentant local ainsi que d'un parti politique, et dans un pays aussi vaste que le Canada, la représentation proportionnelle devrait être conçue de manière à maintenir la représentation locale tout en renforçant la parité des partis. C'est là votre défi. Nous sommes assurés que votre comité multipartiste concevra un système électoral « fait au Canada » qui reflète la grande diversité de notre pays et de sa population.

CUSJ est honoré de participer par ce mémoire aux consultations du Comité spécial sur la réforme électorale, et nous sommes conscients de l'importance historique de ce moment : les citoyens canadiens ont élu un gouvernement sur une promesse de réforme électorale et nous

¹ La composition de nos assemblées législatives élues ne reflète pas notre société dans son ensemble. Par exemple, en Nouvelle-Écosse aujourd'hui seulement 23 % des membres de l'Assemblée législative sont des femmes, en dépit du fait qu'elles représentent plus de la moitié de la société. À l'échelle fédérale, ce n'est guère mieux avec un taux de 24 % – et il s'agit encore là d'un record.

sommes assurés que, grâce à la participation publique, le processus démocratique mènera à un système de représentation proportionnelle dans lequel chaque vote et chaque électeur compte. Voilà ce à quoi la démocratie représentative devrait ressembler. Faire en sorte que les résultats électoraux soient davantage à l'image du vote ne règlera pas tous les problèmes dont souffre notre démocratie, mais plus que toute autre réforme, elle agirait comme un puissant catalyseur pour toutes les autres réformes nécessaires des politiques gouvernementales. La réforme électorale permettra également de restaurer la confiance du public à l'égard de nos représentants élus et du processus démocratique. L'écrivain suisse Ernest Naville écrivait généralement sur les questions spirituelles et la théologie, mais en 1865 il a dit ceci à propos de la démocratie : « Dans un État démocratique, le droit de décision appartient à la majorité, mais le droit de représentation doit appartenir à tous². » Qu'il en soit ainsi.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Margaret Rao,
Présidente, Canadian Unitarians for Social Justice
president@cusj.org.

² Tiré de *La patrie et les partis*, 1865, pp. 14-15 : « Dans un État démocratique, le droit de décision appartient à la majorité, mais le droit de représentation doit appartenir à tous. »